

# LE LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES

## Fiche de prise en main rapide en lycée



Les enseignants de seconde générale, technologique et professionnelle sont amenés à consulter et renseigner le « LPC » :

- pour les élèves qui n'auraient pas validé le socle dans leur collège d'origine ;
- le bilan des acquis relatifs au socle commun est un outil de choix pour la prise en charge des élèves par les équipes pédagogiques des lycées, notamment pour constituer des groupes dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

Vous trouverez ci-dessous une notice vous permettant de prendre en main aisément l'application « LPC ».

### LA MAÎTRISE DU SOCLE COMMUN

Le Socle commun de connaissances et de compétences est composé de sept compétences : la maîtrise de la langue française (compétence 1), la pratique d'une langue vivante étrangère au niveau A2 (compétence 2), les principaux éléments de mathématiques, la culture scientifique et technologique (compétence 3), la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (B2i, compétence 4), la culture humaniste (compétence 5), les compétences sociales et civiques (compétence 6), l'autonomie et l'initiative (compétence 7). Il est évalué à trois paliers : en fin de CE1 (palier 1), en fin de CM2 (palier 2) et en fin de scolarité obligatoire (palier 3).

Un vocabulaire commun est défini : chacune des sept compétences du socle commun est structurée en « domaines », eux-mêmes déclinés en « items ». Les items désignent les connaissances, capacités ou attitudes qui se combinent pour constituer les compétences. La validation s'opère au niveau de la compétence ; les domaines n'appellent pas de validation. Pour attester de la maîtrise du socle commun, toutes les compétences doivent être validées : les sept compétences du socle commun ne sont pas compensables entre elles. La validation des compétences relève d'une décision des équipes pédagogiques, qui se fondent sur l'évaluation des items. Les équipes peuvent toutefois choisir d'apprécier une compétence de manière globale, même si quelques items qui la composent n'ont pas été évalués positivement.

### L'APPLICATION LIVRET PERSONNEL DE COMPÉTENCES « LPC »

Depuis septembre 2010, les acquis des élèves relatifs à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences ont été saisis par les enseignants via l'application « LPC ». C'est une application informatique nationale, intégrée à l'environnement SIECLE, destinée à la mise à jour du livret personnel de compétences (LPC) des élèves.

Dès qu'une connaissance, une capacité ou une attitude a été jugée acquise, l'indication peut en être portée dans le livret personnel de compétences au niveau de l'item correspondant, par l'inscription de la date à laquelle ce constat est fait. Les items peuvent être renseignés au fur et à mesure des apprentissages, tout

### SE CONNECTER À SIECLE

L'application LPC est intégrée à l'environnement SIECLE. Les membres de l'équipe pédagogique peuvent y accéder via le portail ARENB par deux accès possibles :

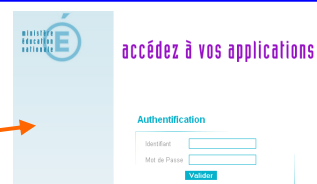
- Depuis le réseau administratif de l'établissement

Depuis l'intranet, en utilisant l'adresse académique de connexion diffusée par votre chef d'établissement, sur la page d'identification ci-contre, saisir l'identifiant et le mot de passe.

- Depuis tout poste connecté à Internet, via une clé OTP



La clé OTP (One Time Password) est un dispositif vous permettant d'accéder de manière sécurisée à vos applications Intranet du rectorat depuis n'importe quel endroit, connecté à Internet.



accédez à vos applications



## SE CONNECTER AU MODULE « LPC »

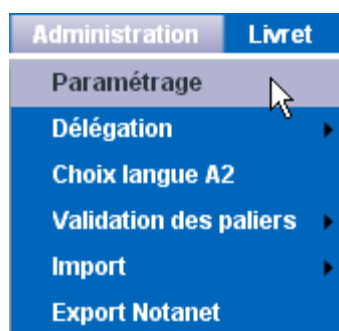
Après connexion, vous arrivez sur le portail ARENB ; vous pouvez alors sélectionner l'application « LPC ».

### Livret personnel de compétences

Accès au livret  
Accès en consultation  
Accès en modification

Via « **Accès au livret** » tous les enseignants ont la possibilité de visualiser les acquis des élèves qu'ils ont en charge (services définis dans STS-WEB). L'accès « en consultation » permet aux CPE et aux professeurs documentalistes de consulter les livrets de tous les élèves de l'établissement.

## PERMETTRE AUX ENSEIGNANTS DE MODIFIER LE LIVRET



Si le chef d'établissement (administrateur de l'application) souhaite donner la possibilité aux enseignants de modifier le livret il est nécessaire d'effectuer les paramétrages suivants :

### 1 - Paramétrage général de l'application

Les dates de ce menu autorisent l'accès en **modification** pour les enseignants et de sélectionner les niveaux possibles pour la saisie :

Administration > Paramétrer la saisie du livret

Date de début de saisie : 02/09/2010

Date de fin de saisie : 28/07/2011

Sélectionner les niveaux d'accès :

Palier	6ème	5ème	4ème	3ème	Post 3ème
Palier 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Palier 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Palier 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Valider

### 2 - Délégation de la saisie

Ce paramétrage permet au chef d'établissement de déléguer la saisie pour :

- **renseigner les items** : pour l'ensemble des enseignants,
- **valider les compétences** : uniquement pour les professeurs principaux et les professeurs référents de SEGPA.

Cette délégation ne peut se faire que pour les divisions et groupes dans lesquels l'enseignant effectue un service. La qualité de professeur principal est affichée pour information uniquement.

Administration > Déléguer la saisie du livret

Liste des enseignants de l'établissement

Civilité	Nom	Prénom
Mlle	...	...
Mme	...	...
M.	...	...
M.	...	...
Mlle	...	...
Mme	...	...
Mme	...	...
M.	...	...
Mlle	...	...
M.	...	...
Mlle	...	...
Mlle	...	...
Mlle	...	...
Mme	...	...
M.	...	...
Mme	...	...

Cliquer sur un enseignant

Liste des divisions et des groupes de l'enseignant

(pour les niveaux ouverts en saisie uniquement)

Professeur principal de : 301

Division et groupe	Délégation
301302G1	301SEGPA
301G1	X_NIV
305	
305306G1	
305G1	
403	
405	

Liste des divisions dont l'enseignant est professeur.

Liste des divisions pour lesquelles l'enseignant bénéficie d'une délégation

(\*) Indique que le niveau correspondant est actuellement fermé

Boutons permettant d'effectuer la délégation

Valider

## ACCÉDER AU LIVRET DES ÉLÈVES

Livret  
Accéder au livret

La saisie consiste à enregistrer l'acquisition d'un item ou la validation d'une compétence. La date du jour de saisie est enregistrée dans le livret dans la case correspondant à ce qui a été évalué. Deux modes de saisie sont possibles : une saisie globale pour un ensemble d'élèves ou une saisie individuelle.

Choix de la division

Choix du palier

Cliquer pour accéder au livret

Accéder au livret de compétences du ou des élèves sélectionnés

Tout sélectionner  
Sélectionne l'élève choisi  
Désélectionne l'élève choisi  
Tout désélectionner

## SAISIR INDIVIDUELLEMENT

Le passage d'une compétence à l'autre se fait par les onglets

Première colonne : représente le nombre de matières pour lesquelles l'item a été renseigné pour cet élève. Pour le détail, il suffit de cliquer sur le chiffre.

Passage à l'élève précédent / suivant

Adapter son mode de lecture...

DECOUV. PROFESS. 3H	09/12/2011
OBII	30/11/2011
* DIR	09/12/2011

